

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Samantha Warne	Numéro de permis 2022007	Date d'inspection Le 22 novembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie Pomme de Reinette		Numéro de téléphone (506) 252-2155	
Adresse 1190 Bridge Street Bathurst NB E2A 1X5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance imprévue, lorsqu'arriver à la garderie l'exploitante m'explique être en semaine d'étude avec le CCNB, elle était en formation en direct via internet. Aucun enfant n'est présent pour la semaine, donc aucune inspection ou ratio ne fut fait. Nous nous entendons que l'horaire d'étude serait me sera envoyé pour qu'une autre visite soit prévue en présence des enfants.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 novembre 2023

Date

original signé par
Samantha Warne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 novembre 2023

Date